

### 1.2.4.3. Trames Verte et Bleue

#### 1.2.4.3.A/ Définition des trames verte et bleue

##### Le cadre législatif

Les trames verte et bleue (TVB) ne doivent pas être confondues avec le réseau des sites Natura 2000. En effet, ces trames sont un ensemble de continuités écologiques, composées de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eaux et canaux.

Elles se doivent de répondre à différents engagements internationaux, européen et nationaux :

##### Niveau international :

1979 : Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (à l'origine des directives Oiseaux et Habitat)

1992 : Convention sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de Rio

##### Niveau Européen :

1979 : Directive n° 79-409 sur la conservation des oiseaux sauvages dite Directive Oiseaux

1992 : Directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages dite Directive Habitat

1995 : Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère approuvée à Sofia par les ministres européens de l'environnement

##### Niveau National :

2002 : Décret d'approbation du schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR)

2004 : Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

2005 : Plans d'action déclinant la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

2009 : Loi Grenelle Environnement (Grenelle I), définissant la trame verte et bleue

2010 : Projet de loi Grenelle Environnement II, établissant la création des schémas régionaux de cohérence écologique

2010 : Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (portant engagement national pour l'environnement)

2012 : Décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue

2014 : Décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 concernant les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

2016 : Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

##### Les objectifs

Au niveau national, leurs définitions et objectifs sont déterminés par l'article L.371-1 du code de l'environnement créé par la loi du 12 Juillet 2010 et modifiée par la loi du 8 août 2016 :

*« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit ».*

Cet objectif est repris en 6 axes :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L.212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

## Les définitions

Les continuités écologiques : Association de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eaux et canaux.

Réservoirs de biodiversité : Zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

Corridors : Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Zone tampon : Espaces périphériques qui protègent les zones nodales et les corridors des influences extérieures potentiellement dommageables.

La notion de continuité des corridors :

Pour un oiseau d'eau migrateur, la continuité peut s'entendre par le maintien ou la reconstitution de zones humides de loin en loin le long du littoral du Nord au Sud. Pour un insecte pollinisateur, la continuité peut correspondre à un ensemble d'espaces sans pesticide ni insecticide. Pour un petit mammifère, une simple succession de haies suffira. Pour la grande faune, un couvert forestier ou de près de façon continue sur de grandes distances est nécessaire (on peut là parler de **corridors**). Pour une plante, il va s'agir de maintenir des milieux favorables. Des batraciens auront, quant à eux, besoin d'un réseau de mares, etc...

Les points noirs :

Ils correspondent aux lieux où un corridor écologique est coupé créant ainsi un obstacle difficilement franchissable, voire infranchissable pour les espèces vivantes.

Cet obstacle peut être linéaire (autoroute, canal, etc. ...) ou surfacique (zone urbaine entre deux massifs boisés).

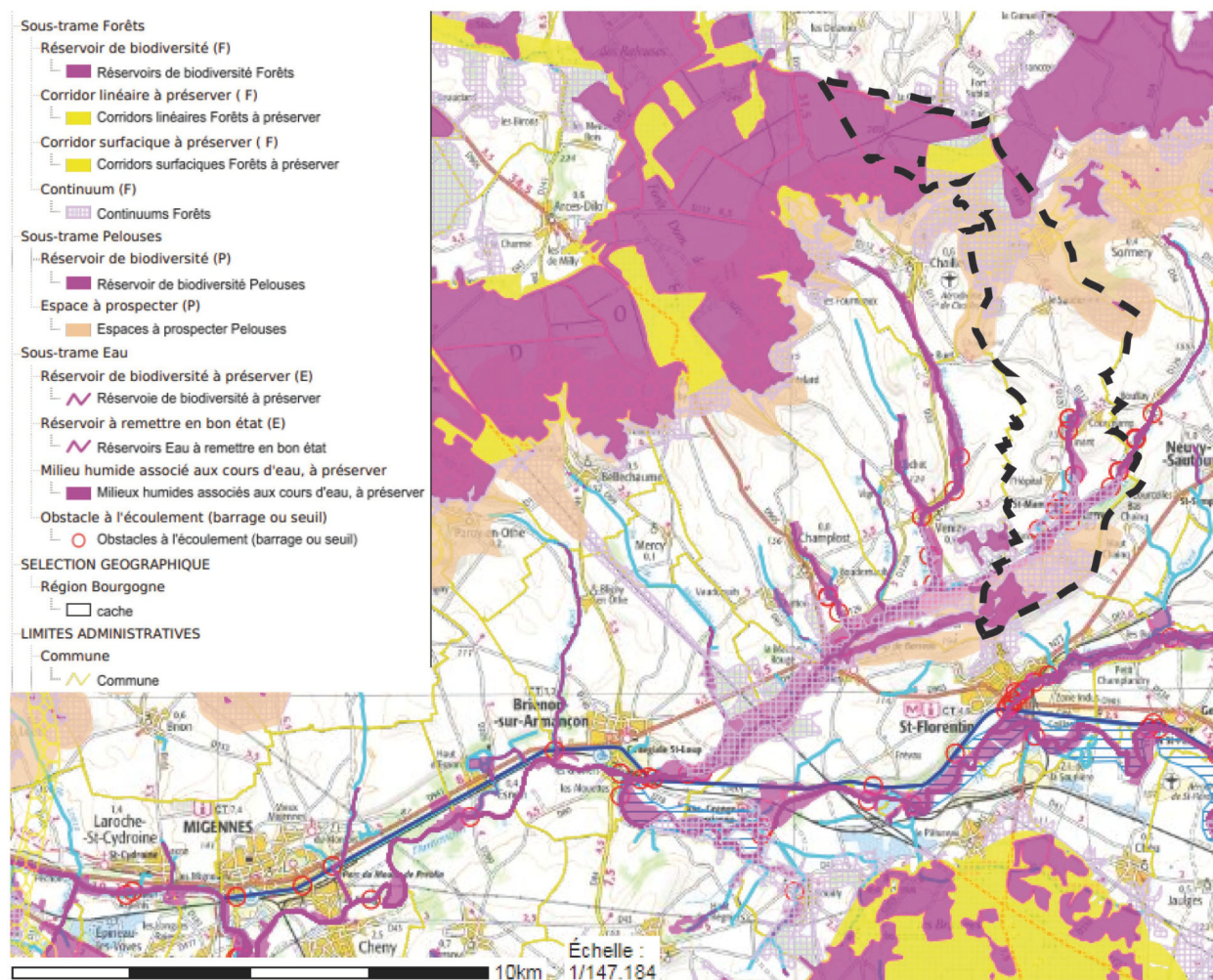
### **1.2.4.3.B/ Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE de Bourgogne-Franche-Comté**

La constitution des trames verte et bleue nationales se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.

A ce titre, le SRCE de Bourgogne a été adopté par le Conseil Régional de Bourgogne le 16 Mars 2015 et peut être consulté sur le site de la DREAL Bourgogne Franche Comté à l'adresse suivante : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>

Les services de la DREAL Bourgogne Franche Comté indiquent que l'échelle de visualisation est bloquée au 1 : 100 000 qui est le niveau de précision d'un SRCE : un zoom à une échelle plus fine n'a ni sens, ni valeur ; les limites ou les trajets précis d'un corridor étant à affiner par une approche à l'échelle territoriale.

La cartographie présentée ci-après respecte donc cette échelle de visualisation en présentant l'intégralité de la planche du SRCE sur laquelle se situe la commune de Turny.



Source : Carmen BFC – SRCE Bourgogne

En ce qui concerne la trame verte, le SRCE Bourgogne identifie :

- **Sous-trame Forêt :**
  - o deux réservoirs de biodiversité au Nord du territoire communal correspondant à la forêt communale de Turny et à la forêt communale de Sormery,
  - o des réservoirs de biodiversité correspondant aux bois et forêts ponctuant le Sud du territoire communal,
  - o un corridor linéaire à préserver entre la forêt communale et le bois du Fays,
  - o un corridor surfacique en limite communale Nord avec la commune de Boeurs-en-Othe,
  - o des continuums de forêts comprenant les boisements épars sur la commune.
- **Sous-trame Pelouses :**
  - o un espace à prospecter entre les espaces boisés du Nord du territoire communal et le hameau de Saudurant, et un autre au Sud du territoire communal dans la vallée du ruisseau de la Brumance,
  - o un continuum de pelouses en limite communale Est (à l'Est du hameau de Saudurant, hors espace urbanisé).

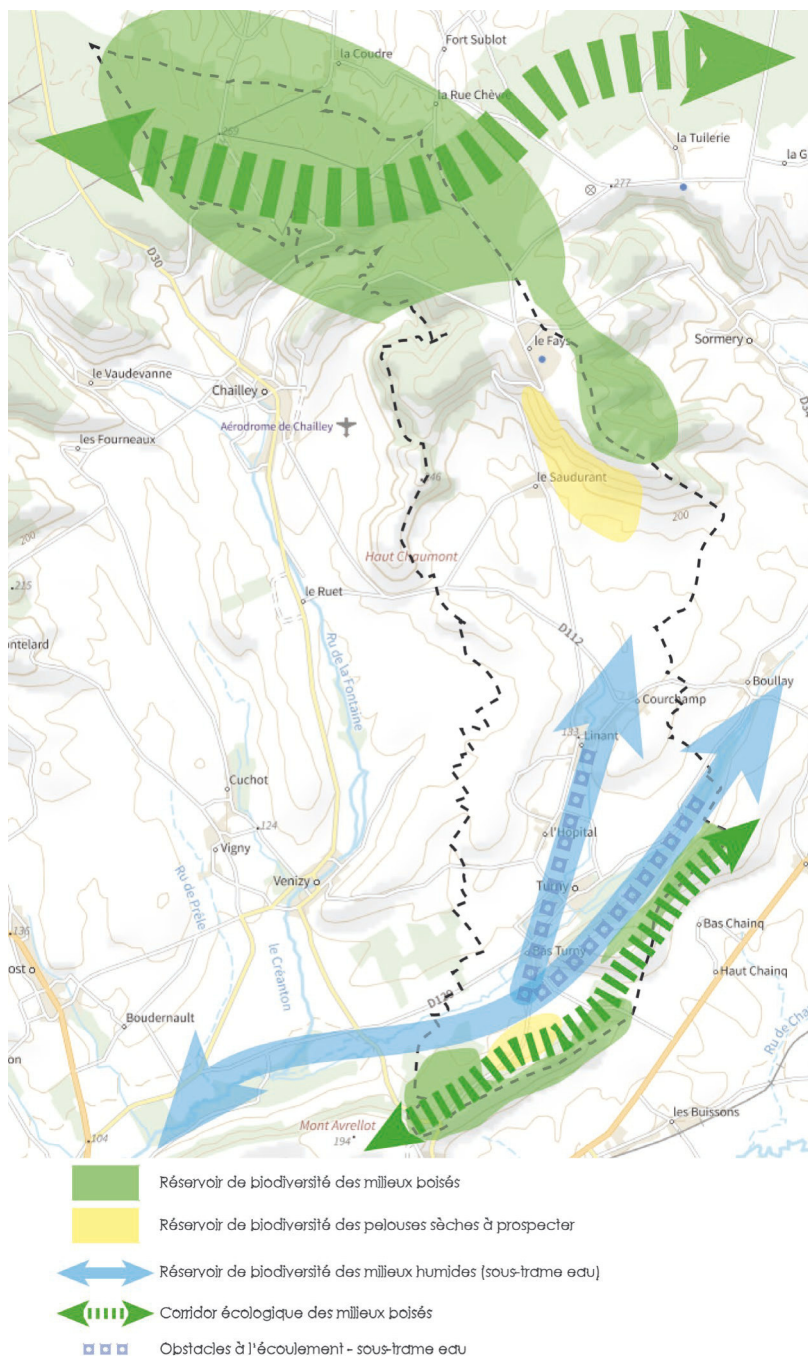
Au niveau de la trame bleue, le SRCE identifie au sein de la **sous-trame Eau** :

- o des réservoirs de biodiversité avec milieux humides associés le long des ruisseaux,
- o de nombreux obstacles à l'écoulement (barrage ou seuil) le long des ruisseaux.

### 1.2.4.3.C/ La trame verte et bleue à l'échelle locale

La constitution de la trame verte et bleue locale complète celle évaluée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. La cartographie de synthèse présente ci-après à l'échelle communale, les différentes structures écologiques de la commune de Turny.

Carte de synthèse de la trame verte et bleue locale



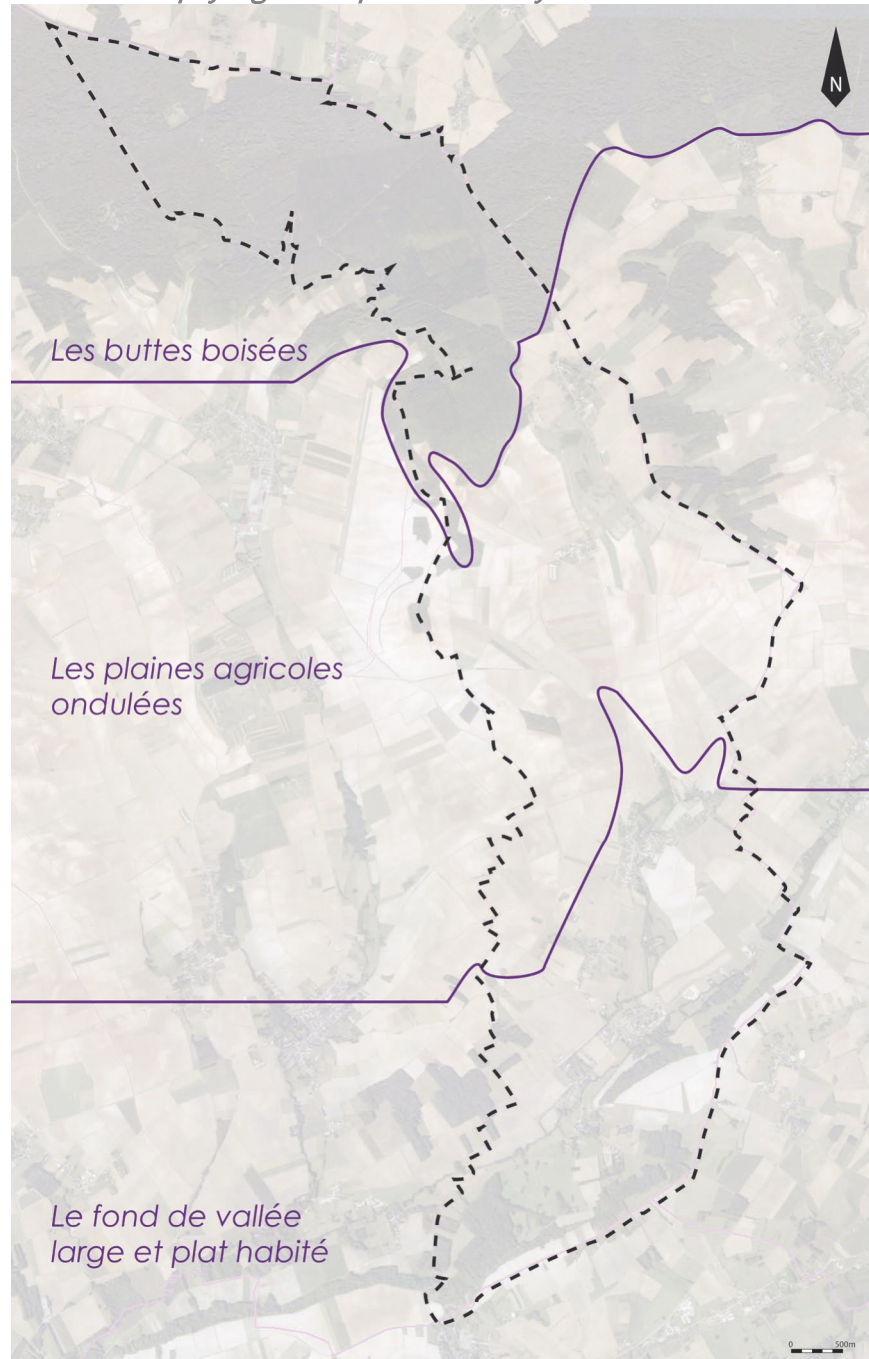
#### A RETENIR DU MILIEU NATUREL

- ✓ Un relief marqué par des collines verdoyantes
- ✓ Un village situé dans le bassin versant de l'Armançon
- ✓ Trois ZNIEFF recensées, hors zones habitées ou d'activités
- ✓ Des zones humides à prendre en compte
- ✓ Une trame verte et bleue à préserver
- ✓ Un risque aléa retrait-gonflement des argiles à prendre en compte

## 1.3. LE PAYSAGE DE TURNY

### 1.3.1 LES DIFFERENTES ENTITES PAYSAGERES

*Cartographie de la structure paysagère simplifiée de Turny*



Source : vue aérienne Géoportail, réalisation Perspectives

A l'échelle communale, trois entités paysagères sont identifiables :

- les buttes boisées,
- les plaines agricoles ondulées et habitées,
- le fond de vallée large et plat.

- **Les buttes boisées**

*Vue depuis la RD220 sur les collines aux sommets verdoyants*



Le Nord du territoire communal est caractérisé par un relief marqué par des collines sur lesquelles des boisements se sont implantés. La commune de Turny accueille, en effet, au Nord de son territoire, une importante forêt principalement composée de feuillus. Des boisements sont également dispersés sur les flancs de collines et permettent notamment d'insérer le hameau du Fays dans le paysage.

*Le cœur de la forêt*



Au cœur de la forêt, la vue est limitée par les sous-bois qui forment un écran végétal. Les perspectives sont cadrées par les axes routiers ou les chemins forestiers. L'ambiance y est calme et plus sombre.

- **Les plaines agricoles ondulées**

*Vue sur les plaines agricoles depuis le hameau du Fays*



Un vaste parcellaire agricole s'étend dans la partie centrale du territoire communal. Il s'agit ici d'un paysage ouvert, qui évolue au fil des saisons par la maturation des cultures, mais aussi par l'action des exploitants agricoles. Ces cultures sont essentiellement destinées à la production de céréales.

Dans ces espaces, ce sont installés les hameaux de Saudurant, Courchamp et Linant.

### *Vue sur le hameau du Saudurant*



Le hameau du Saudurant se situe dans ce paysage de champ ouvert. L'absence de haies de clôture, ou d'arbres dans les champs fait qu'aucune transition entre la zone urbanisée et l'espace cultivé est matérialisée. L'absence de frange urbaine peut poser des conflits entre les différents usagers, notamment entre les agriculteurs et les habitants lors de périodes de traitement des cultures.

#### - ***Le fond de vallée large et plat***

### *Une végétation prégnante, accompagnant les cours d'eau*



Ce paysage de vallons est composé de plusieurs petits cours d'eau et de la végétation qui l'accompagne. En effet, le passage de l'eau est révélé par le relief, mais aussi par les ripisylves qui accompagnent les ruisseaux.

Ce secteur, aux sols plus humides, possède une surface en herbe plus importante que dans les autres entités paysagères du territoire. C'est également dans cette partie du territoire que se situe le bourg de Turny, mais aussi certains hameaux comme Bas-Turny, le Bourg, les Maraux et l'Hôpital.

### *Entrée dans le hameau Bas-Turny*



Ce paysage de bocage permet une meilleure insertion des espaces urbanisés dans le paysage existant. Ainsi, une transition plus douce entre les espaces urbanisés et les espaces de prairies s'effectuent.

*Transition entre les espaces cultivés et Turny*

Néanmoins, certaines constructions plus récentes, comme le lotissement de Turny, sont beaucoup plus visibles. Ces extensions pavillonnaires sont en rupture avec le bâti ancien.

De plus, les matériaux récents utilisés ont des couleurs bien plus vives que dans le bâti ancien (façades blanches, tuiles de couleurs ardoises, etc...) et se remarquent ainsi davantage dans le paysage.

**1.3.2 LES CONES DE VUES***Carte de localisation des cônes de vues*

Source : Géoportail



Sept points de vue majeurs peuvent être identifiés sur le territoire communal. Ils offrent des panoramas larges des glacis ondulés de la Cuesta d'Othe.

*1. Vue sur les plaines agricoles depuis le hameau du Fays*



Un point de vue principal peut être identifié à proximité du point haut de la commune. Il offre une vue sur les plaines agricoles et les collines aux sommets verdoyants.

*2. Vue sur Turny depuis la Côte de Bouquelibots*



Un autre point de vue, plus restreint, est identifié au Sud du territoire sur la RD220 avant l'entrée dans le hameau Bas-Turny. Ce point de vue est coupé par des boisements, mais il offre une première vue sur les espaces urbanisés du village.

*3. Vue sur Linant depuis le Bois de L'Espinasse*



*4. Vue sur Courchamp depuis le réservoir en limite communale Est*



5. Vue sur Turny depuis la butte de Champlain



6. Vue sur le Saudurant depuis le chemin de randonnée du Fays



*7. Vue sur Turny depuis le chemin de randonnée du Haut des Sorins*



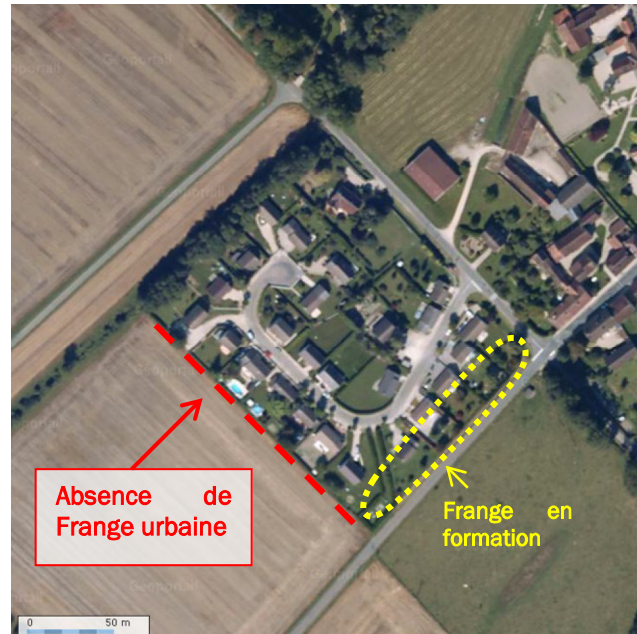
### 1.3.3 LES FRANGES URBAINES

En terme de paysage, une frange urbaine désigne la zone de transition entre les espaces cultivés et les espaces urbains. Elle peut également être considérée comme une zone tampon entre les différents usagers : habitants et agriculteurs notamment. Elle permet à la fois d'inscrire le bâti dans les paysages environnants, et d'atténuer les nuisances engendrées.

#### Frange urbaine de qualité, hameau de Saudurant



#### Frange urbaine, bourg de Turny

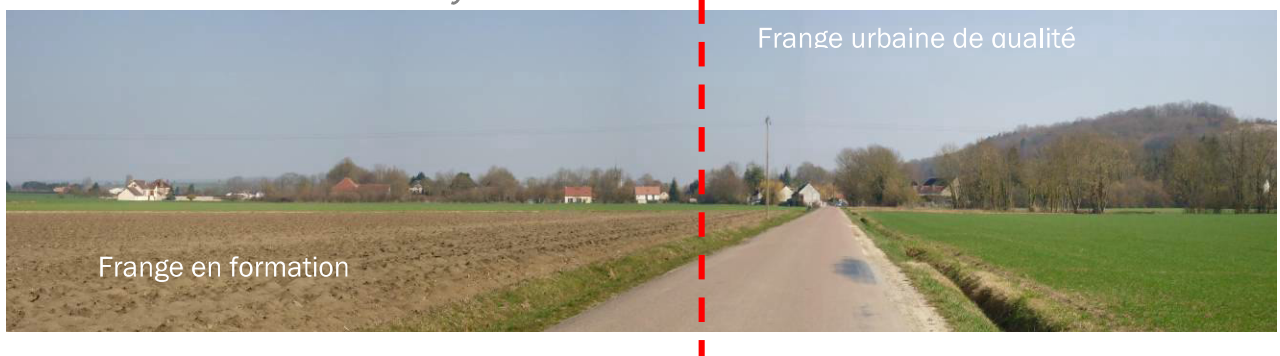


Source : réalisation Perspectives

Au niveau du bâti ancien, les franges sont formées par l'arrière des jardins privés qui vient donner une épaisseur végétale entre le bâti et les terres cultivées.

En revanche, à proximité des extensions urbaines, les franges sont presque inexistantes, ou en formation, du fait de la taille plus réduite des parcelles et de l'implantation des maisons au centre de la parcelle, ce qui réduit l'étendue de jardin en fond de parcelle.

#### Entrée dans le hameau du Bas-Turny



### 1.3.4 LES ENTREES DE VILLAGE

L'organisation urbaine de Turny fait qu'il existe aujourd'hui plusieurs sorties et entrées de village au sein du territoire communal. La transition entre ces différentes entités urbaines se fait par la traversée de terres cultivées et de zones boisées.

*Entrées dans les hameaux du Fays, Le Saudurant, et Bas Turny*



#### A RETENIR DU PAYSAGE

- ✓ Des zones boisées situées au Nord du territoire
- ✓ Une prédominance des terres cultivées
- ✓ Des cônes de vues majeurs à préserver

## 1.4. EVOLUTION URBAINE

### 1.4.1 L'HISTOIRE DE TURNY

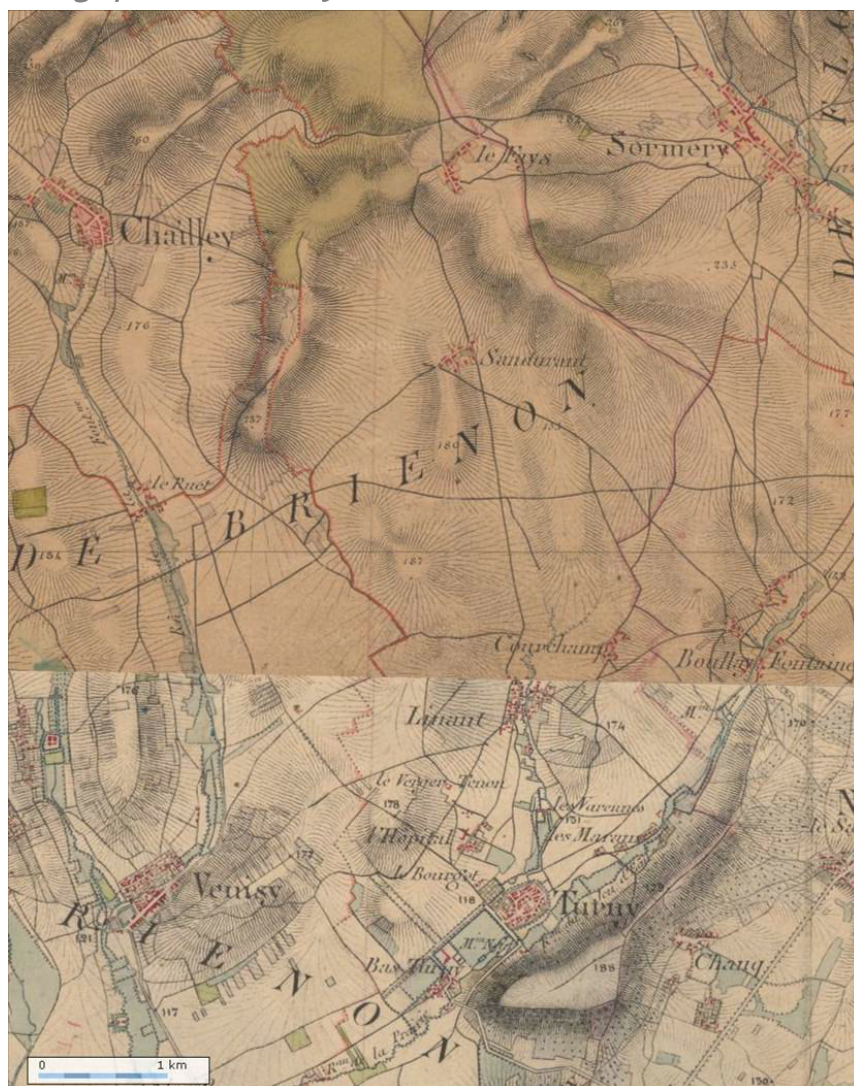
(Sources : ouvrage : Turny 1854-1984 et site internet [turny.chez.com](http://turny.chez.com))

La paroisse et la seigneurie de Turny ont été créées en 1141 par des Templiers et plus particulièrement la Commanderie de Coulours. Cette paroisse possède d'ores et déjà les mêmes limites que le territoire communal actuel. L'indépendance de Turny remonterait également à 1141. Le bourg acquiert son indépendance, mais le reste du village demeure sous l'emprise de deux seigneurs.

Le bourg de Turny est organisé de façon à préserver cette indépendance. Plusieurs systèmes d'autodéfense avaient été construits : fossés, palissades en bois, puis des murailles et des tours de protection.

La Révolution marque un changement dans l'organisation territoriale de Turny. Suite à la loi du 14 Décembre 1789 qui établit le régime des municipalités, les limites paroissiales deviennent alors les limites communales.

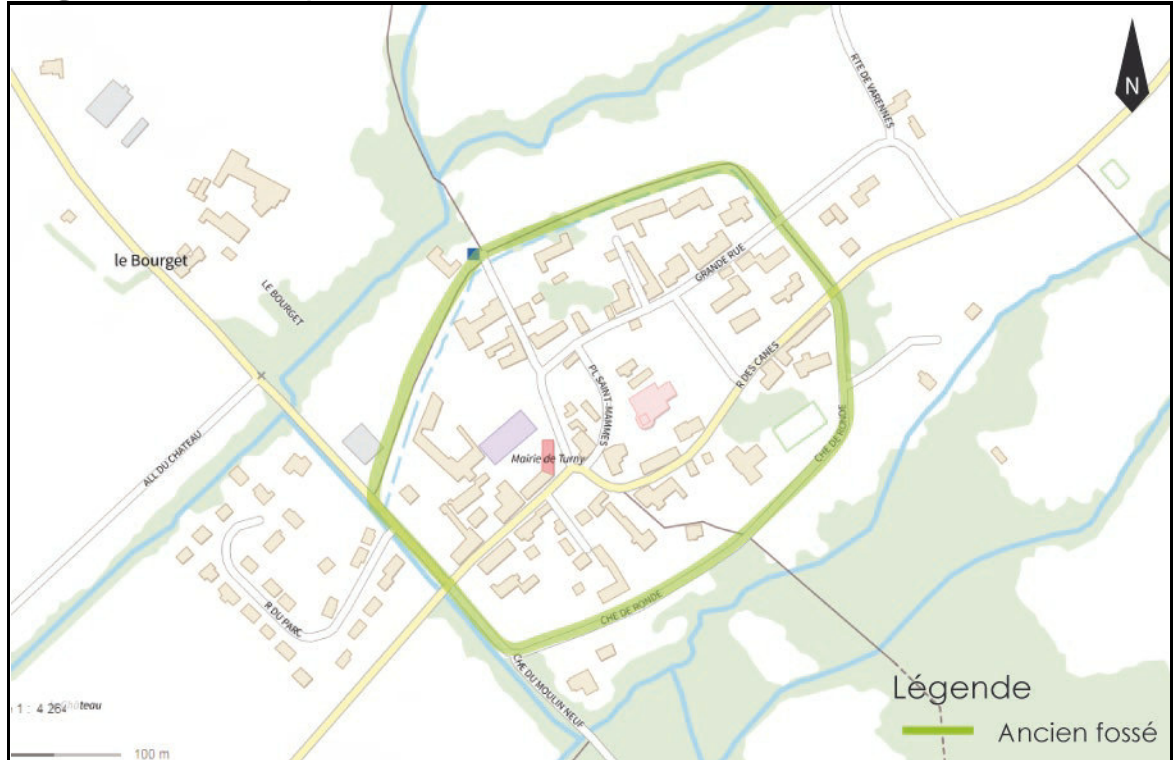
#### *Cartographie de l'Etat-Major établie au XIXème siècle*



Source : [Geoportail.fr](http://Geoportail.fr)

Cette cartographie, réalisée entre 1825 et 1866, identifie d'ores et déjà les différents hameaux qui composent aujourd'hui le territoire communal. A l'heure actuelle, le sentiment d'appartenance au hameau domine encore.

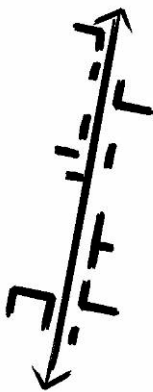
C'est à cette époque que le village prend sa structure actuelle. Les fossés ont notamment vu leur largeur se réduire ce qui a notamment permis de tracer un chemin ceinturant le centre bourg. Ce chemin existe encore aujourd'hui.

*Un bourg résultant d'une implantation fortifiée*

Source : fond de plan Géoportail, réalisation Perspectives

**1.4.2 TYPO MORPHOLOGIE DU BATI**

Deux organisations urbaines s'observent sur le territoire communal :

*Schéma d'une organisation en village-rue*

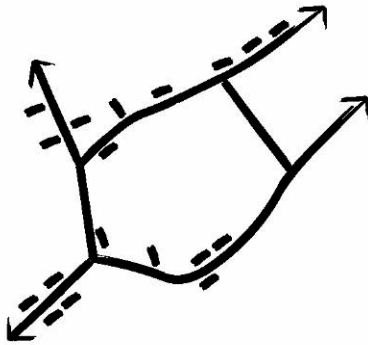
- Le « village-rue », cette structure urbaine se retrouve plus particulièrement dans les hameaux. Les constructions se succèdent à un rythme régulier. L'implantation du bâti se fait soit par le mur pignon des constructions, ce qui se remarque particulièrement au hameau du Fays ou par les faitages qui se positionnent parallèlement à la rue. La façade principale forme alors le front bâti de la rue.

*Traversée du hameau de Linant et du Fays*

Source : réalisation Perspectives



### Schéma d'une organisation villageoise groupée



- Le « *village groupé* », cette organisation se retrouve dans le centre bourg de Turny et résulte d'une implantation fortifiée. L'implantation du bâti est la même que dans le village rue, c'est-à-dire, soit perpendiculaire ou parallèle à la rue.

### Le bâti du centre bourg

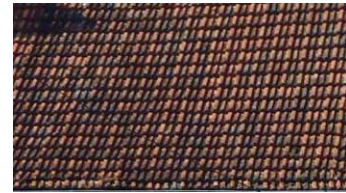


Source : réalisation Perspectives

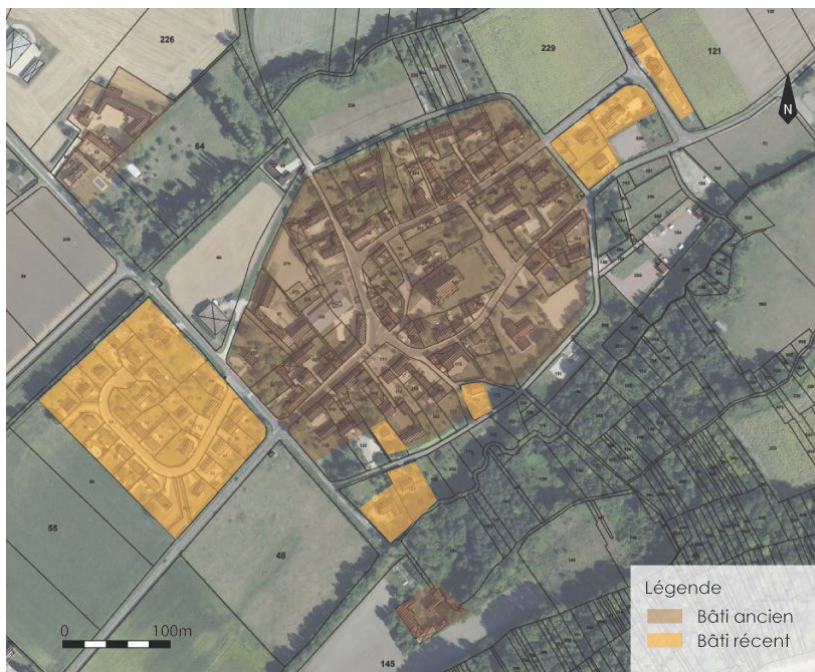
### Caractéristiques des constructions traditionnelles :

- des volumétries contrastées, allant de la basse longère aux bâtis de type R+1,
- une utilisation des matériaux de constructions locaux : pierre calcaire, la brique, mais aussi la tuile plate de Bourgogne.

### Les matériaux utilisés



### Evolution du bâti du bourg de Turny

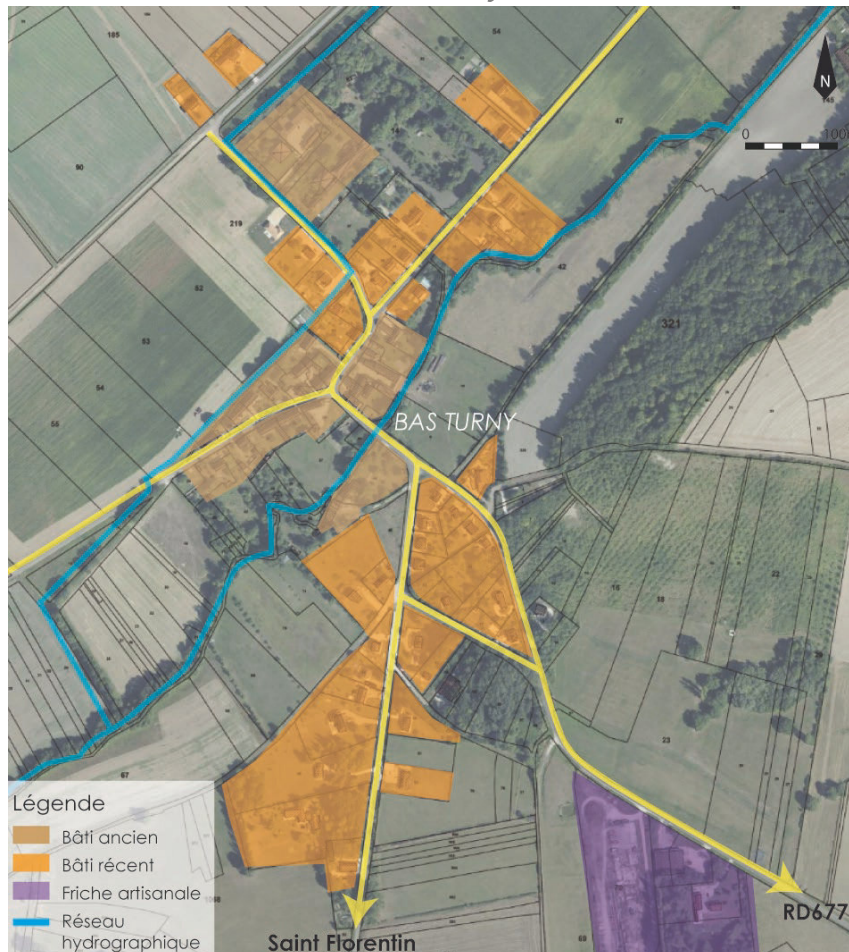


L'urbanisation « récente » de Turny, de 1970 à aujourd'hui, s'est ensuite développée en s'appuyant sur les axes de communication existants, mais aussi en relation avec la proximité du pôle secondaire de Saint-Florentin.

Source : fond de plan Géoportail, réalisation Perspectives

Le centre bourg de Turny a vu sa structure urbaine se modifier. En effet, dans les années 80, un lotissement s'est greffé au Sud du centre bourg. Ce lotissement n'a pas repris les logiques d'implantation traditionnelle. En effet, la maison est implantée en milieu de parcelle et une clôture marque la limite de propriété. De plus, une seule connexion avec le centre bourg a été effectuée. Cette voirie, organisée en impasse, favorise davantage le repli sur soi.

### Evolution urbaine du hameau Bas-Turny



Source : fond de plan Géoportail, réalisation Perspectives

C'est le hameau Bas-Turny qui a eu un développement plus important comparé aux autres hameaux, ce qui est dû à la proximité avec la commune de Saint-Florentin et des grands axes de communication comme la RD677.

Il en résulte une modification de la structure urbaine du hameau. En effet, une nouvelle zone urbanisée s'est implantée à proximité du bâti ancien et des axes de communication formant ainsi un seul ensemble.

### Le bâti récent



L'architecture traditionnelle est également peu souvent reprise.

Caractéristiques des constructions récentes :

- une volumétrie de type R+comble,
- une utilisation des matériaux généralisés : enduits de façades de couleurs claires, l'utilisation de l'ardoise.

Cette architecture, qui n'est pas liée à l'identité des villages du secteur, participe à une banalisation du paysage et de l'identité de Turny.

Le développement de l'urbanisation de Turny s'est donc fait par une recherche, de la part des nouveaux habitants d'un cadre de vie agréable et d'une certaine ruralité, mais aussi d'une proximité avec les zones d'emplois, de commerces et d'équipements. Ainsi, les hameaux du Fays, et de Saudurant, situés au Nord du territoire communal, et donc plus éloignés des grands axes routiers, ont eu un développement urbain moins important.

### 1.4.3 LE PATRIMOINE

Le village de Turny possède un patrimoine bâti remarquable :

- ***L'église Saint Mammès***



Située au cœur du bourg de Turny, l'église Saint Mammès a été construite au XVI<sup>ème</sup> siècle. Cette église a été classée au titre des Monuments Historiques par l'arrêté du 22 octobre 1913.

*Un périmètre de protection de 500m est donc à prendre en compte autour de l'église.*

La commune a découvert **un corbillard** qu'elle a nettoyé et que le public peut découvrir dans cette église.



- ***Les lavoirs***

Sept lavoirs sont recensés sur le territoire communal : le lavoir de la Croix Saint-Pierre et le lavoir de la rue des Canes dans le bourg, le lavoir de l'Hôpital, le lavoir de Courchamp, le lavoir des Gueules de loup et le lavoir de l'Abreuvoir à Linant et le lavoir-mare du Fays.

#### *Les lavoirs du Fays et de Linant*

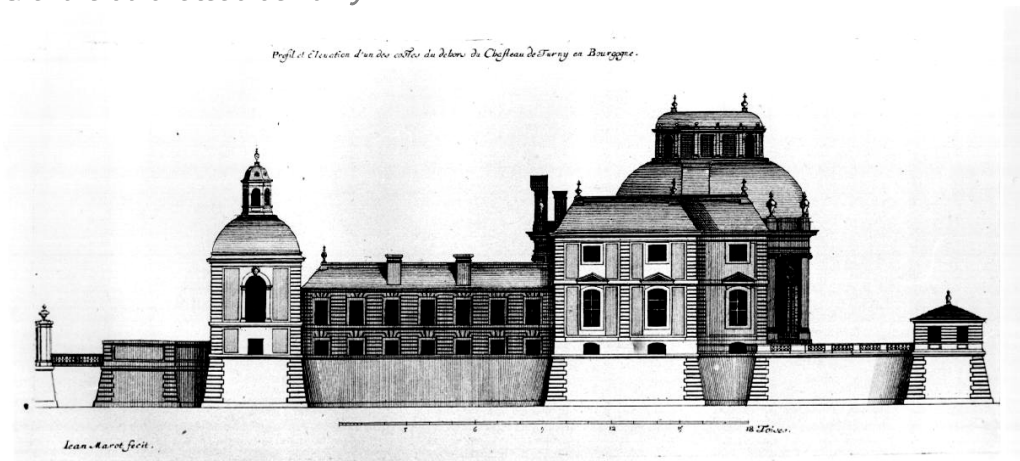


- ***Le château de Bas-Turny***

Source : ouvrage : Turny 1854-1984 et site internet [turny.chez.com](http://turny.chez.com)

Aujourd'hui détruit, le château de Bas-Turny avait été construit au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle sur les bases d'un château féodal. Ce château était implanté dans un grand parc d'environ trois cents hectares qui incluait la quasi-totalité du hameau de Bas-Turny.

*Gravure du château de Turny*



*N°9 de la Grande Rue possédant des figurines de l'ancien château*

Lorsque ce château a été détruit en 1852, les habitants de Turny ont alors utilisé les matériaux des ruines pour construire, réparer ou enjoliver ou réparer leurs propres habitations.



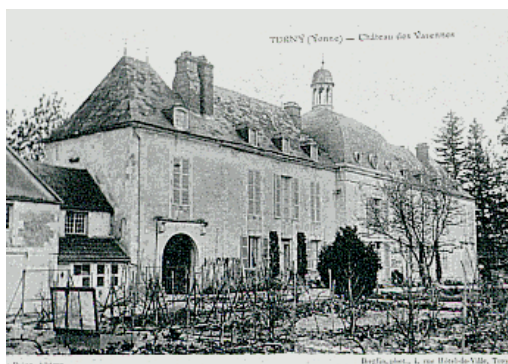
- **Le château des Varennes**

Les caractéristiques architecturales du château, pont levis, fossés remplis d'eau, ne sont pas à mettre en lien avec l'histoire de Turny et notamment ses seigneuries. En effet, ce château, situé au hameau des Varennes, est récent puisqu'il a été construit au début du XXVIII<sup>ème</sup> siècle par un homme d'affaires de la bourgeoisie.

Il présente un intérêt d'histoire et d'art en raison de son architecture ambitieuse composée autour d'un dôme à l'impériale, de son ensemble de boiseries peintes du XVII<sup>ème</sup> siècle récupérés du château du Bas-Turny avant sa démolition. Insérées dans les cloisons du château, elles ont permis l'inscription du château et du pavillon d'entrée de la ferme aux Monuments historiques (arrêté du 16 novembre 2015)

A noter que les fossés remplis d'eau sont alimentés par le ruisseau de Linant.

*Le château de Varennes à travers différentes époques*



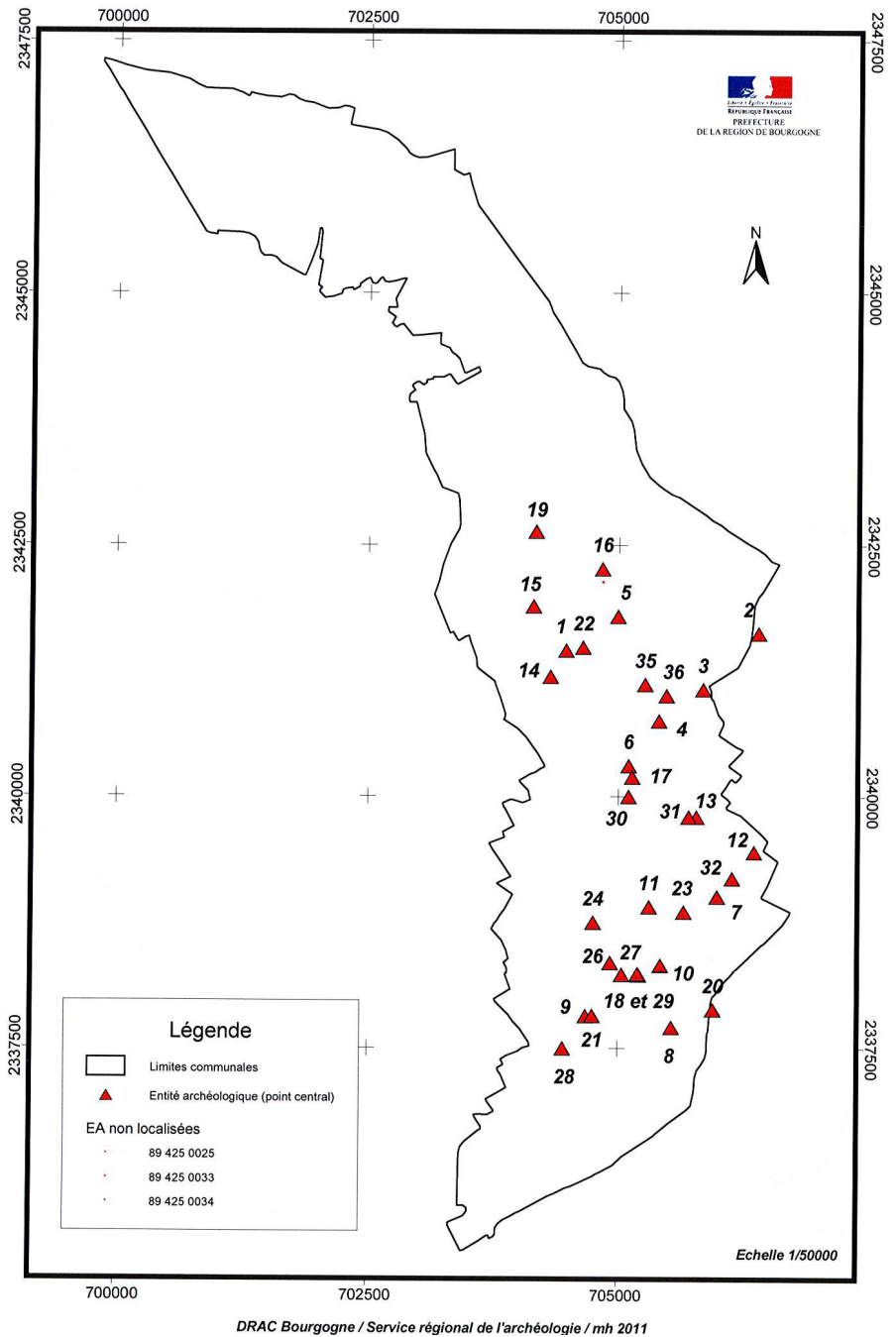
Source : turn chez com

- **Patrimoine historique : les sites archéologiques :**

La commune est concernée par la présence de plusieurs sites archéologiques (cf. liste page suivante).

- En application de l'article L.531-14 du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au Maire de la Commune, lequel prévient la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne - Service régional de l'archéologie (39, rue Vannerie - 21000 DIJON Tél. : 03.80.68.50.18 ou 03.80.68.50.20).

- Le décret n°2004-490 prévoit que : « Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations » (art. 1).

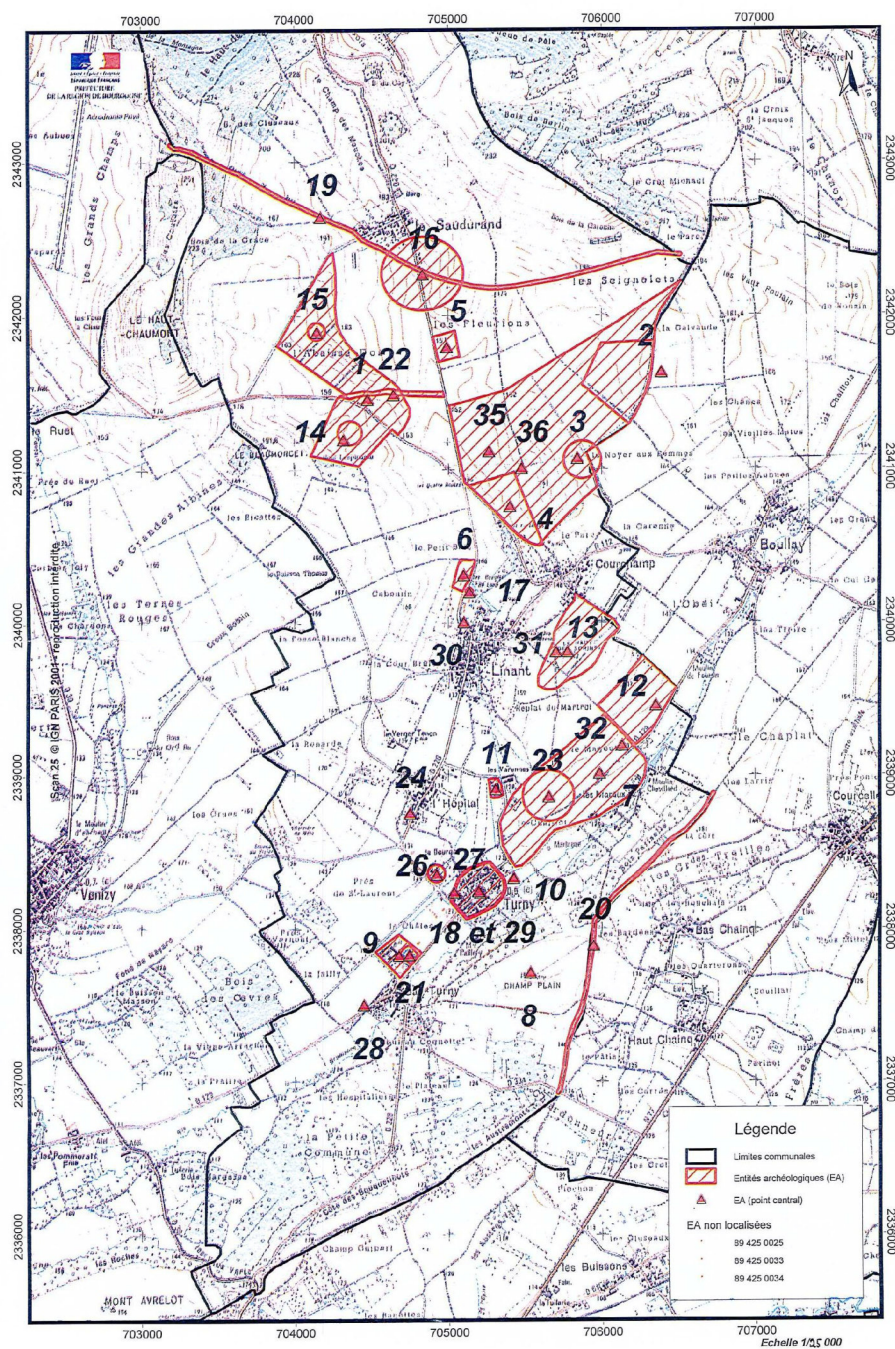


- Conformément à l'article 7 du même décret, « ... les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux ... peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance ».

Liste des sites  
archéologiques sur la  
commune de Turny :

N° de l'EA	Identification	
89 425 0001	TURNY / / L'Abaisse Dos / enclos funéraire ? / Age du bronze final - Premier Age du fer ?	loc. connue et limites supposées
89 425 0002	TURNY / / Les Chênes, Les Seignelets, Le Noyer aux Femmes / enclos funéraire ? / architecture funéraire ? / Age du bronze final - Premier Age du fer ?	loc. connue et limites supposées
89 425 0003	TURNY / / Le Noyer aux Femmes / enclos funéraire / Age du bronze final - Premier Age du fer ?	loc. connue et limites supposées
89 425 0004	TURNY / / Courchamps, Les Fontaines / enclos funéraire ? / Age du bronze final - Premier Age du fer ?	loc. et extension connues
89 425 0005	TURNY / Maison forte des Luteaux ? / Les Fleurions / maison forte ? / ferme / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?	loc. inc. dans une emprise connue
89 425 0006	TURNY / Château de Linant / Linant Caboulin / motte castrale ? / château fort / Moyen-âge ?	loc. inc. dans une emprise connue
89 425 0007	TURNY / / Les Mareaux, Le Chaillot, Les Chaillaux / villa / aqueduc ? / Second Age du fer - Haut moyen-âge	loc. connue et limites supposées
89 425 0008	TURNY / Montagne de Champlain / / cimetière ? / Haut moyen-âge	localisation approximative
89 425 0009	TURNY / (Château des La Rochefoucauld, Château de Bas Turny) / Bas Turny / maison forte ? / Moyen-âge ?	localisation approximative
89 425 0010	TURNY / / La Grande Motte / motte castrale ? / Moyen-âge	localisation approximative
89 425 0011	TURNY / / Les Varennes / château non fortifié / Epoque moderne	localisation approximative
89 425 0012	TURNY / Linant SE (proche de a limite communale) / L'Obéi / Néolithique / LIT ; éclats, outils divers	loc. inc. dans une emprise connue
89 425 0013	TURNY / / Martois / cimetière / Haut moyen-âge	localisation approximative
89 425 0014	TURNY / / Bois de L'Espinasse / Epoque indéterminée ? / fossé	localisation approximative
89 425 0015	TURNY / / L'Abaisse dos / parcellaire ? / enceinte ? / Epoque indéterminée ?	loc. inc. dans une emprise connue
89 425 0016	TURNY / / Le Saudurand / enclos funéraire ? / Age du bronze - Age du fer ?	localisation approximative
89 425 0017	TURNY / / Linant N / Gallo-romain / CER; céramique fine ... sigillée	localisation approximative
89 425 0018	TURNY / Eglise Saint Mammès / / église / Epoque moderne - Epoque contemporaine ?	loc. et extension connues
89 425 0019	TURNY / Chemin de Sens (voie d'Auxerre à Troyes par Avrolles?) / / voie / Gallo-romain - Période récente ?	localisation approximative
89 425 0020	TURNY / Chemin des Romains (Vieux grand chemin?) / / voie / Gallo-romain - Période récente ?	localisation approximative
89 425 0021	TURNY / Chateau de Bas Turny, Château des Rochefoucauld / / château non fortifié ? / demeure ? / Epoque moderne	
89 425 0022	TURNY / Chemin de Troyes / / voie / Age du fer - Période récente ?	placé au centre de la commune
89 425 0023	TURNY / / Le Chaillot / Néolithique / LIT(X) ; hachette en jadéite, débitage divers, outils en silex	localisation approximative
89 425 0024	TURNY / / L'Hôpital / établissement de religieux ? / Moyen-âge ?	localisation approximative
89 425 0025	TURNY / Chapelle Saint Laurent / / chapelle / Bas moyen-âge - Epoque moderne	placé au centre de la commune
89 425 0026	TURNY / / Le Bourget / édifice fortifié ? / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge ?	localisation approximative
89 425 0027	TURNY / / Bourg : enceinte / enceinte urbaine / Moyen-âge classique - Epoque moderne	localisation approximative
89 425 0028	TURNY / / Bas Turny / occupation / Bas moyen-âge - Epoque moderne	localisation approximative
89 425 0029	TURNY / Turniacum / Village ancien / village / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine	localisation approximative
89 425 0030	TURNY / Fontaine de Linant, Lavoir de Linant / / habitat ? / Gallo-romain	localisation approximative
89 425 0031	TURNY / / Haut Morins / Néolithique / LIT(X) ; éclats, outils divers	localisation approximative
89 425 0032	TURNY / / Le Magoula / habitat ? / Gallo-romain ?	localisation approximative
89 425 0033	TURNY / / Les Thureaux / Néolithique / LIT(X) ; plusieurs haches en silex	placé au centre de la commune
89 425 0034	TURNY / / Les Thureaux / Epoque indéterminée / ferrier	placé au centre de la commune
89 425 0035	TURNY / / Les Fontaines, Le Noyer aux Femmes / parcellaire / Epoque indéterminée	localisation approximative
89 425 0036	TURNY / / Les Fontaines, Le Noyer aux Femmes / parcellaire ? / voie ? / Epoque indéterminée	localisation approximative

(89 425) Turny  
Plan local d'urbanisme / Carte communale  
Entités archéologiques (état au 24/03/2011)



## A RETENIR DE L'EVOLUTION URBAINE

- ✓ Une place prépondérante des hameaux dans la vie du village
- ✓ Un développement de l'urbanisation en lien avec la commune de Saint-Florentin
- ✓ Un bâti récent en rupture avec le bâti ancien
- ✓ Des éléments du patrimoine qui participent à l'identité de Turny





## **PARTIE 2**

# **ANALYSE URBAINE ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL**

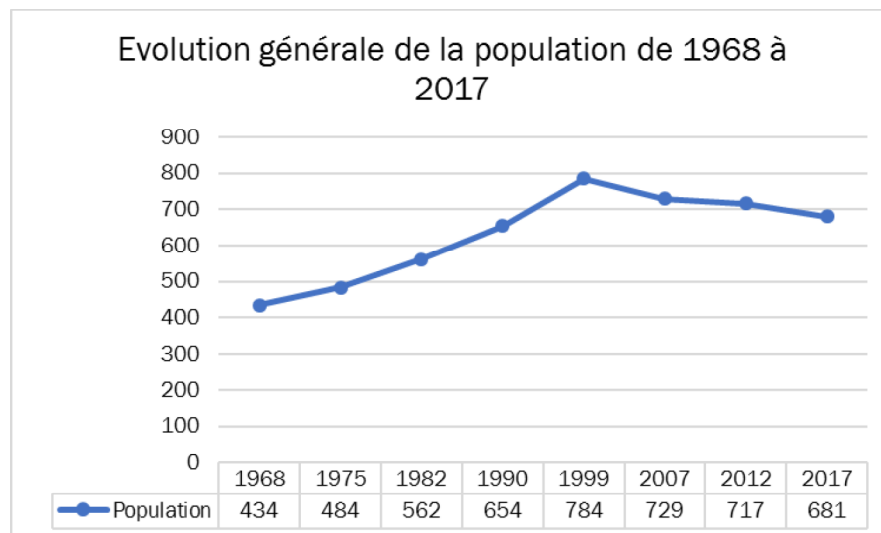
## 2.1. DEMOGRAPHIE

Sources : Insee, recensements 1999 et 2009

### 2.1.1 L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

D'après le recensement de l'Insee, la commune de Turny compte 681 habitants en 2017.

A noter que la population totale de la commune en tenant compte de la population compté à part est de 701 habitants.

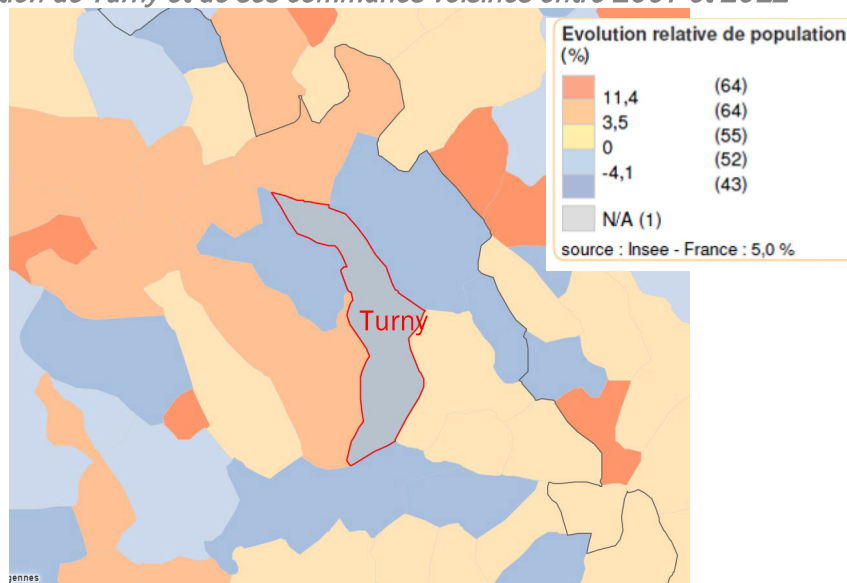


Ce graphique met en évidence l'évolution de la population de la commune de Turny entre 1968 et 2017. Deux temps se distinguent dans cette évolution :

- Une progression **positive** de la population se constate entre 1968 et 1999 où dans cette période le nombre d'habitants a pratiquement doublé. Cet effectif est alors passé de 434 habitants en 1968 à 784 en 1999, soit 350 habitants en plus sur une période de 30 ans. Cette augmentation s'est intensifiée au fil des années passant ainsi de 1.5% par an d'habitants en plus entre 1968 et 1975 à 2% par an entre 1990 et 1999 ;
- Une diminution **du nombre d'habitants**, qui apparaît à partir de 1999 jusqu'en 2017. La commune a alors perdu 103 habitants entre 1999 et 2017, soit une diminution annuelle d'environ 0,7% de la population. Sur les dix dernières années, cette diminution du nombre d'habitants est constante puisqu'elle représente un taux annuel d'environ - 0,6%.

La commune de Turny n'est pas la seule dans le secteur à perdre des habitants. En effet, les données 2007-2012 montrent que le phénomène de perte d'habitants s'observe également sur les communes voisines à Turny.

### Evolution de la population de Turny et de ses communes voisines entre 2007 et 2012



Source : géoidd, outil de visualisation statistique

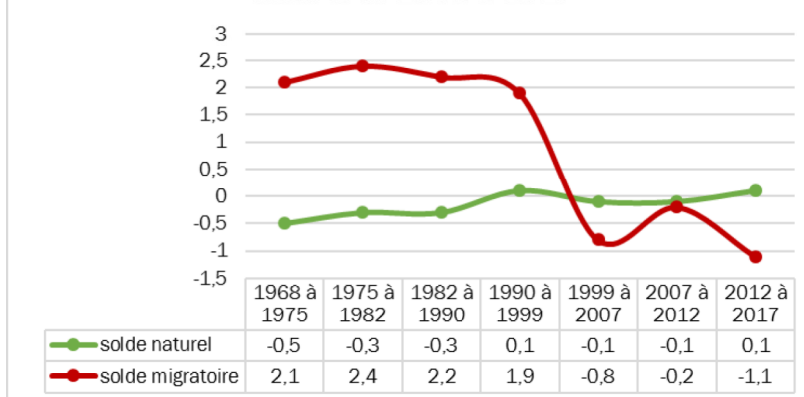
En effet, ses communes voisines, Neuvy Sautour, Chailley ont également perdu des habitants. De plus, Saint-Florentin, pôle secondaire, enregistre une baisse d'environ 5,2 % de sa population.

### Evolution du solde migratoire et du solde naturel :

#### Définitions

- **Solde naturel** : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur la période.
- **Solde migratoire** : Différence entre le nombre de personnes arrivant sur la commune et ceux qui la quittent.

#### Evolution du solde migratoire et du solde naturel de 1968 à 2017



Le solde migratoire a toujours été positif sur la commune entre 1986 et 1999. Ainsi, l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire a participé à la hausse du nombre d'habitants sur cette période. Cependant, même s'il demeure positif, le solde migratoire est en baisse entre 1975 et 1999, passant respectivement de 2,4% à 1,9%.

Entre 1999 et 2007, on note un décrochage du solde migratoire passant de 1,9% à -0,8% ; cette chute du solde migratoire n'a pas été compensée par un solde naturel positif puisque sur cette période, le solde naturel est de -0,1%. La baisse du nombre d'habitants constatée dans l'évolution de la population entre 1999 et 2007 est donc due à la diminution du solde migratoire et à un solde naturel trop faible.

Entre 2007 et 2017, le solde migratoire connaît quelques variations, mais reste négatif à -0,2% entre 2007 et 2012 et à -1,1% entre 2012 et 2017.

De manière générale, le solde naturel oscille entre -0,5% et 0,1%, ce qui traduit une certaine difficulté pour la commune, de renouveler sa population, avec un nombre de décès plus important que celui des naissances.

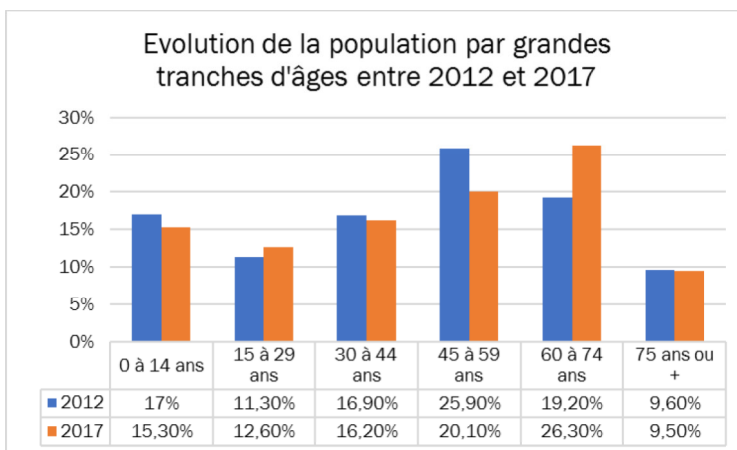
Cette situation est essentiellement due à un manque de terrains disponibles pour accueillir de nouveaux habitants, maintenir le nombre d'habitants.

## 2.1.2 STRUCTURE DE LA POPULATION

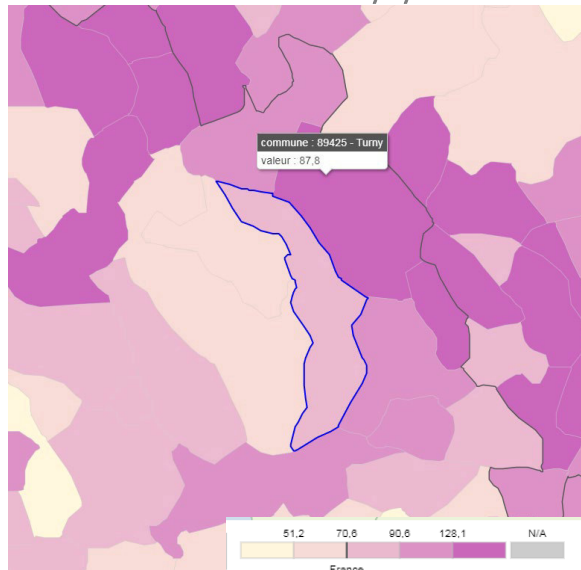
### Population par grande tranche d'âge

La population de Turny est, depuis 2012, de plus en plus âgée. Plus de 35% de la population est âgée de 60 ans ou plus en 2017. La tranche d'âges des 60 – 74 ans étant celle qui a le plus augmenté au détriment de celle des 45 – 59 ans qui sont passés dans la tranche supérieure.

Les autres tranches d'âge connaissent peu de changement.



### Indice de vieillissement de la population en 2012



Source : Géoidd, statistique locale

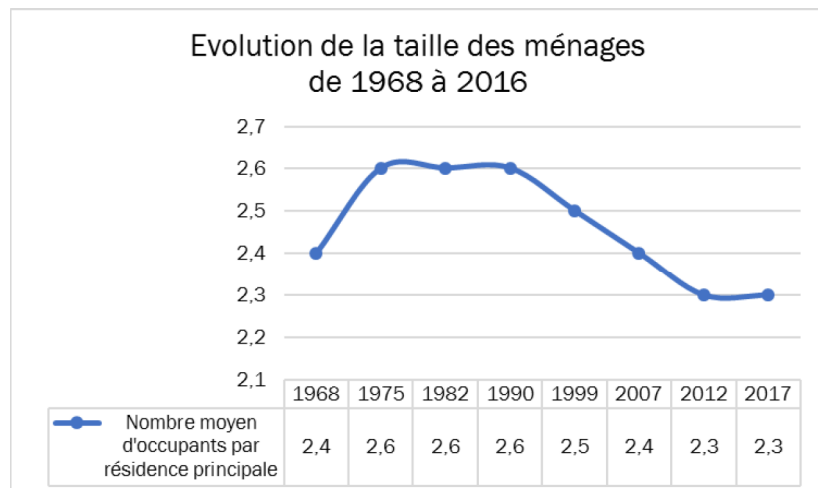
En 2012, l'indice de vieillissement de la commune, à savoir le rapport entre les moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus, se situe à 87,8. Cet indicateur confirme ainsi la présence d'une population âgée sur le territoire communal.

En effet, de nombreux retraités de la région parisienne viennent s'installer sur la commune au moment de la retraite.

Il en est de même pour les communes voisines situées à l'Est de Turny et pour la commune de Saint-Florentin.

Un des enjeux pour la commune de Turny est donc de renforcer l'attractivité du territoire en direction des jeunes adultes (20/40 ans) et d'accompagner le vieillissement de la population en place.

## Evolution de la taille des ménages

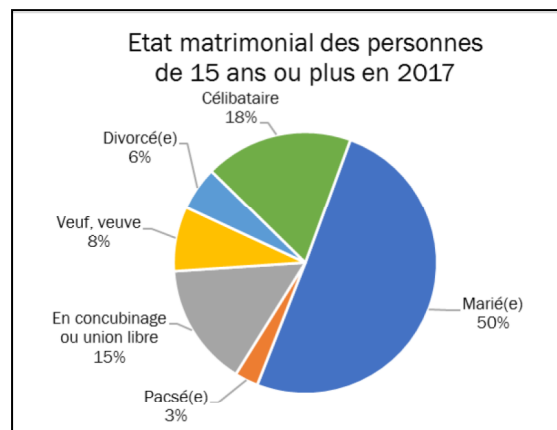


Un ménage, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

La taille moyenne des ménages de Turny est de 2,3 personnes en 2017. Ce chiffre suit la tendance nationale et est donc en baisse sur le territoire communal. En effet, ces vingt dernières années, le nombre de personnes par ménage est en baisse, passant de 2,6 en 1990 à 2,5 en 1999 et 2,4 en 2007 montrant une baisse régulière de la taille des ménages, même si celle-ci n'a pas évolué entre 2012 et 2017.

La taille des ménages de Turny est donc proche de celle de la moyenne du département de l'Yonne qui est de 2,25 personnes par ménage.

## Etat matrimonial des ménages en 2017



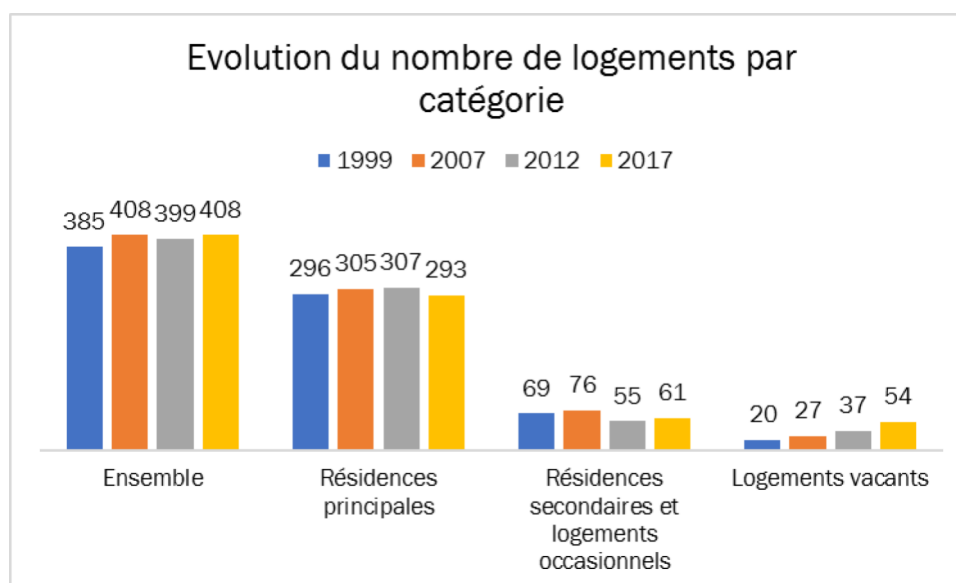
Le mode de cohabitation dominant est la famille et notamment les structures familiales composées de couples avec enfants. Les évolutions entre 1999 et 2017 mettent en évidence la progression du nombre de personnes vivant seules : les personnes divorcées et célibataires.

## A RETENIR DE LA DEMOGRAPHIE

- ✓ Une diminution du nombre d'habitants depuis 1999
- ✓ Un vieillissement de la population
- ✓ Un solde naturel qui reste fragile depuis 1968

## 2.2. LE DOMAINE DE L'HABITAT

### 2.2.1 LE PARC DE LOGEMENTS



En 2017, le parc immobilier de la commune totalise 408 logements, dont la majorité correspond à des résidences principales : 72%. On note cependant que le nombre de résidences principales est en baisse au profit principalement des logements vacants.

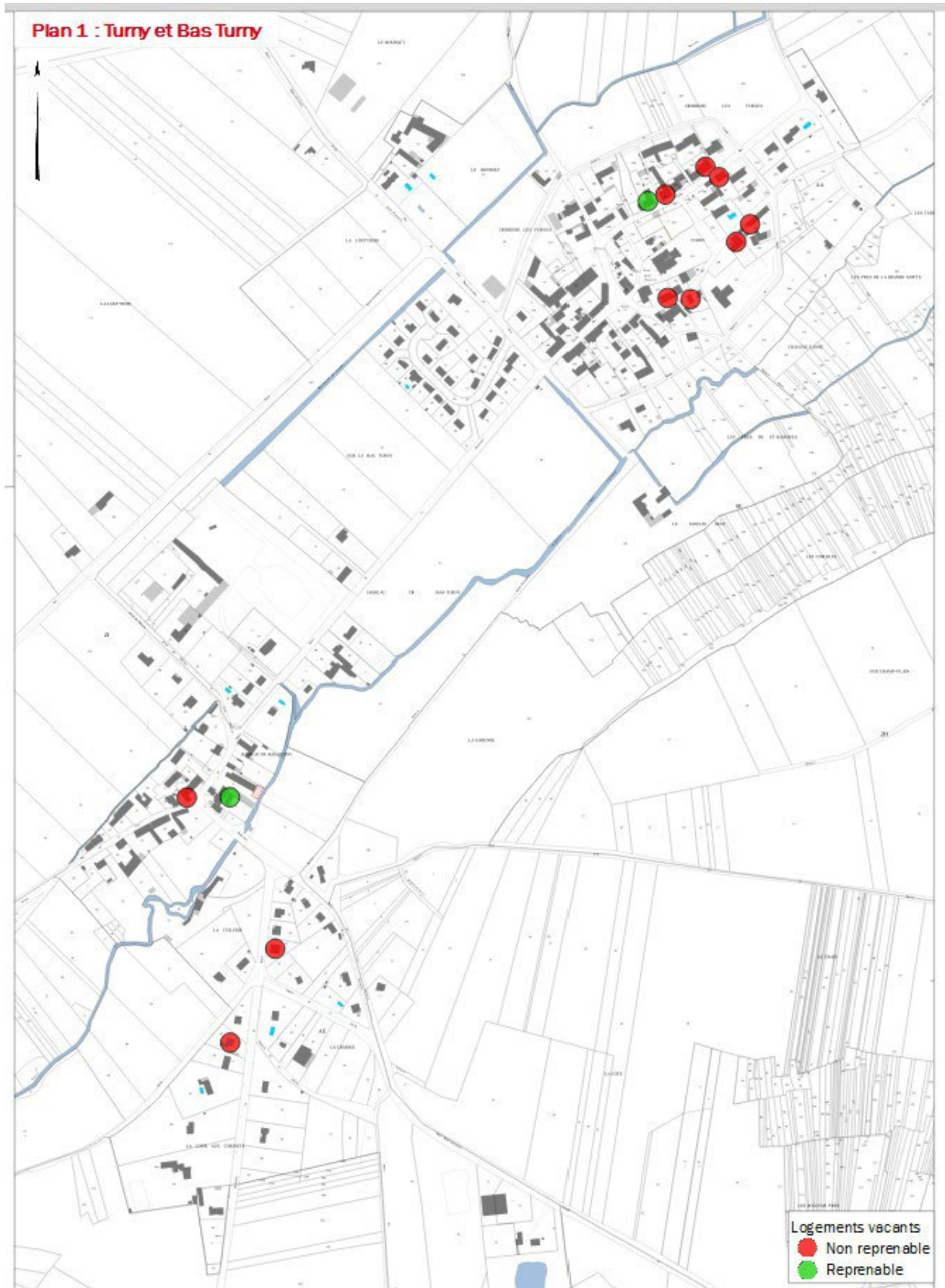
En effet, le parc de logements vacants a fortement augmenté, passant de 27 logements vacants en 2007 à 54 en 2017. Ainsi, les logements vacants représentent 13 % du parc en 2017 (*un taux de vacance raisonnable est estimé entre 6% et 7% pour une bonne fluidité des parcours résidentiels*).

Cependant, un travail d'identification réalisé par la commune en 2020 a permis de recenser un total de 29 logements vacants dont 11 peuvent être réintroduits dans le parc de logements dans les 10 à 15 années à venir. Soit un potentiel de reprise d'environ 38% des logements vacants. Les logements restants sont trop vétustes où se trouvent bloqués à la vente pour diverses raisons (succession, refus de vendre, ...).

Ces logements vacants sont répartis sur le territoire communale de la façon suivante :

	Nombre de logements vacants réintroduitables dans le parc de logements	Nombre de logements vacants difficilement réintroduitables dans le parc de logements	TOTAL
Turny	1	7	8
Bas-Turny	1	3	4
Le Saudurant	1	3	4
Le Fays	2	1	3
L'Hôpital	3	0	3
Linant	3	4	7
Courchamp	0	0	0
Les Maraux	0	0	0
<b>TOTAL COMMUNE</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>29</b>

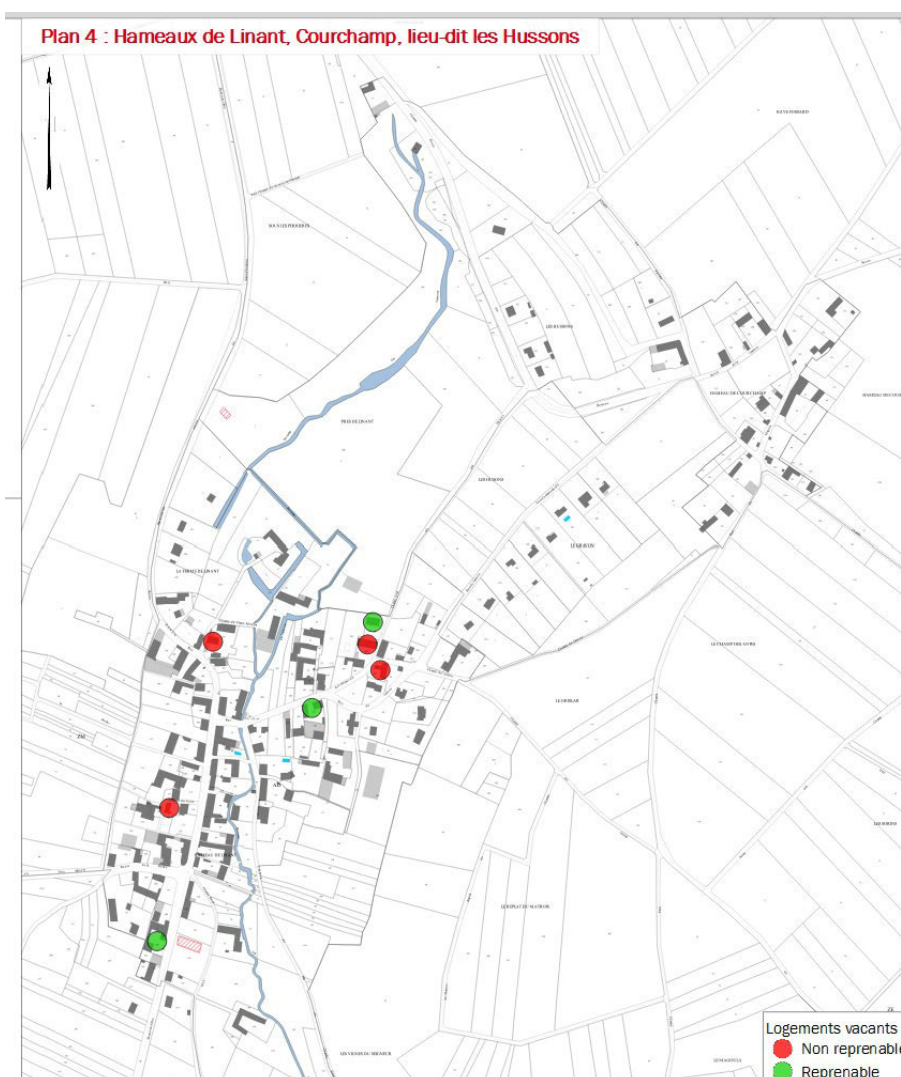
Plans de localisation des logements vacants



Réalisation Perspectives sur fond de Plan Cadastral Informatisé (PCI)

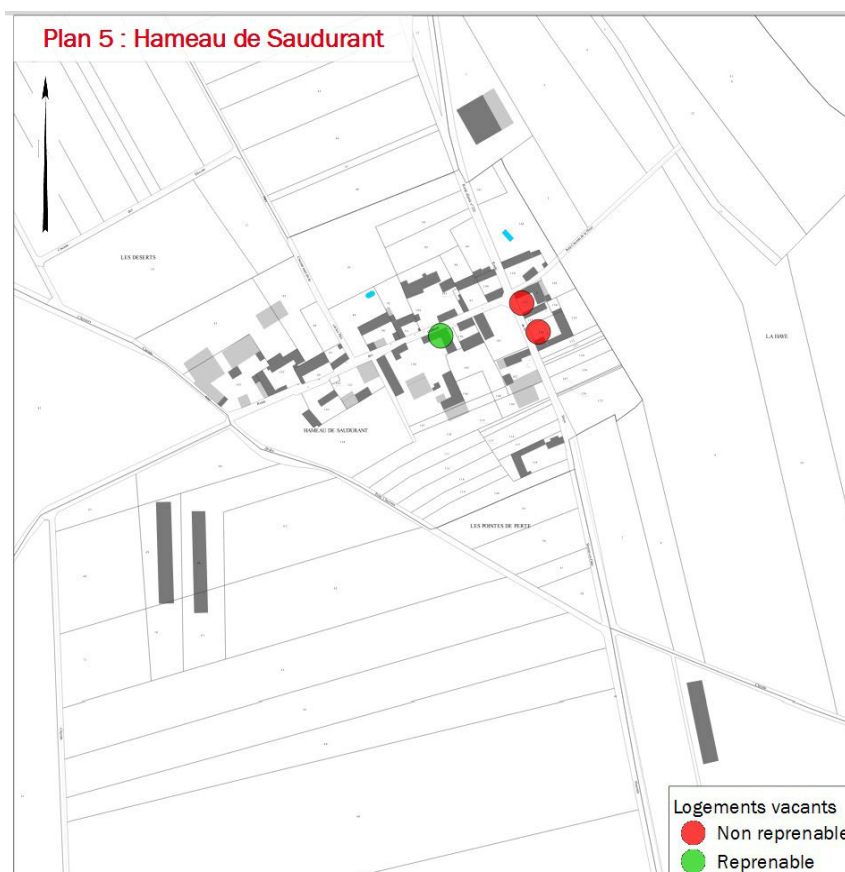


Réalisation Perspectives sur fond de Plan Cadastral Informatisé (PCI)



Réalisation Perspectives sur fond de Plan Cadastral Informatisé (PCI)





Réalisation Perspectives sur fond de Plan Cadastral Informatisé (PCI)



Réalisation Perspectives sur fond de Plan Cadastral Informatisé (PCI)

La proportion des résidences secondaires évolue peu, mais est également importante puisqu'elle représente environ 15% du parc de logements du fait de la proximité de la région parisienne.

En effet, de nombreux parisiens choisissent la commune comme domicile pour leur retraite ce qui a un impact sur la structure démographique de la commune (Cf. partie 2.2.2. Structure de la population).

A noter que la commune est propriétaire de deux logements situés à Linant et quatre autres situés en centre-bourg.

En 2017, la commune ne compte plus que deux logements sociaux selon les chiffres de l'INSEE.

Résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement	Nombre	%
Avant 1946	152	52,2
De 1946 à 1990	115	39,5
De 1991 à 2014	24	8,2

Les logements récents, construits lors de la période d'extension de la commune, représentent 39,5% des résidences principales.

La forte proportion de logements neufs, construits entre 1946 et 1990, est à mettre en parallèle avec la réalisation en 1981 du lotissement du bourg de Turny.

Ce lotissement, comprenant 25 lots, a notamment permis l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire. Sur cette même période (1975-1989), une hausse de 37% de la population a été enregistrée.

Le parc de logements est majoritairement ancien. 52,2% des résidences principales ont été édifiées avant 1946.

Le bourg de Turny concentre le plus grand nombre de logements mais aussi d'habitants. Au contraire, le hameau « Les Maraux » est le plus petit.

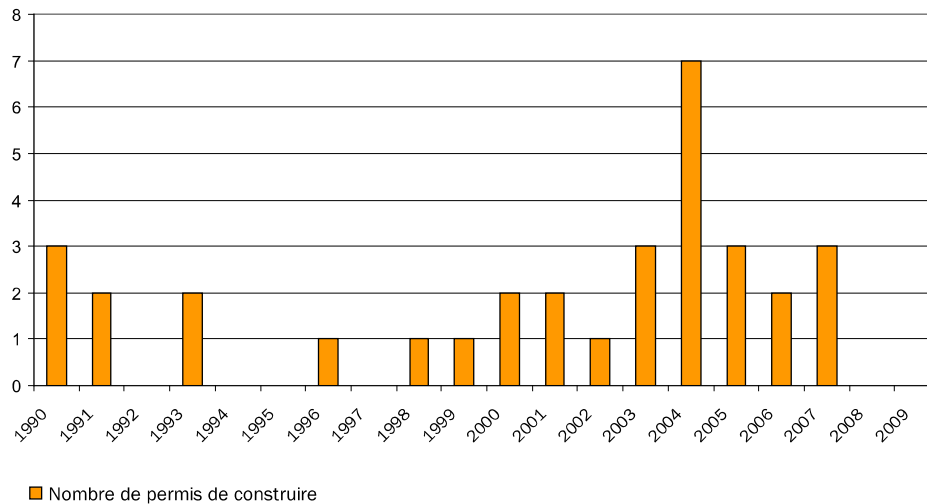
Linant et Bas-Turny sont ensuite les deux hameaux les plus importants, mais répondent de deux logiques différentes. En effet, historiquement, le hameau de Linant a eu plus d'habitants que le bourg de Turny. La tendance a été inversée lorsque des constructions neuves se sont développées dans le bourg de Turny. Aujourd'hui, le bourg et le hameau sont de taille semblable, mais c'est dans le centre bourg que les équipements et les services sont implantés.

Le hameau de Bas-Turny, a quant à lui, vu son urbanisation se développer par sa proximité avec la commune de Saint-Florentin.

Les autres hameaux ont préservé leur statut de hameaux puisque peu de constructions neuves s'y sont implantées. Leur situation géographique, et leur éloignement par rapport aux grands axes de communication et pôles urbains ont limité l'implantation de nouvelles constructions.

## Evolution du nombre de constructions entre 1990 et 2009

Evolution du nombre de permis de construire délivrés sur le territoire communal entre 1990 et 2009



Source : données communales

Le nombre de permis de construire moyen délivré par an entre 1990 et 2009 est de 1,65. C'est en 2004 que la commune a délivré le plus de permis de construire avec 7 permis.

Deux périodes se distinguent dans cette évolution du rythme de la construction :

- **entre 1990 et 1999** : le rythme de la construction sur le territoire communal est d'un permis de construire par an. Ce rythme, par ailleurs faible, n'a pas ralenti la croissance démographique puisqu'une augmentation de 20% du nombre d'habitants a alors été enregistrée. Cette croissance n'a pas pour autant été portée par un solde naturel, qui reste faible sur cette période, soit 0.1%. En effet, c'est le solde migratoire qui était alors de 1,9% qui a permis une augmentation du nombre d'habitants. De plus, sur cette même période, une diminution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires se constate. Ainsi, au regard de ce graphique, sur l'évolution du nombre de permis de construire délivrés, il est possible d'envisager que ce n'est pas la construction neuve qui a porté cette évolution mais sans doute la réhabilitation d'habitations ou d'anciens corps de ferme ;
- **entre 2000 et 2009** : le nombre moyen de permis délivrés par an est de 2,3, ce qui est plus important que sur la période 1990-1999. Toutefois, ce nombre de permis de construire n'a pas conforté, ou permis une évolution positive du nombre d'habitants puisque, sur cette période, une diminution de 7% de la population a été enregistrée, soit 56 habitants en moins en 8 ans. Cette baisse est donc due à une conjugaison de plusieurs facteurs :
  - un solde naturel et migratoire négatif, soit respectivement -0.1% et -0.8%,
  - une diminution du nombre de personnes par ménage passant de 2,6 en 1990 à 2,4 en 2009,
  - une faible augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants,
  - un vieillissement de la population qui se met en place depuis 1999.

### Evolution du nombre de constructions sur les 10 dernières années (2010 – 2020)

De 2010 à 2020, 18 nouvelles constructions sont recensées dont seulement 3 pour de nouvelles habitations. Le nombre de permis de construire moyen délivré par an pour des constructions à usage d'habitation sur les 10 dernières années est donc de 0,3.

Les autres permis de construire concernent la construction de bâtiments agricoles, d'annexes, d'extensions d'habitations existantes et de l'école.

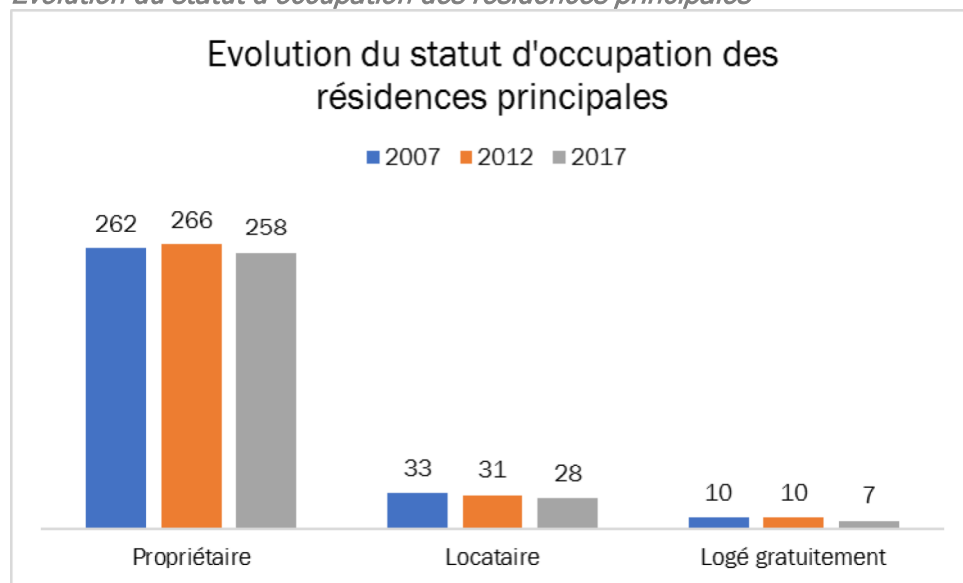
De manière générale, **le rythme de construction est fragile sur la commune**, ce qui peut s'expliquer par un manque de terrains à bâtir inscrits au Plan d'Occupation des Sols, doublé d'une certaine rétention foncière de la part de certains propriétaires.

Cependant, le nombre de certificats d'urbanisme délivrés sur la commune permet d'affirmer que Turny est un **territoire attractif, mais qui ne peut pas actuellement répondre à cette demande**.

*Un des enjeux pour la commune est donc de pouvoir répondre à cette demande tout en veillant à un développement durable de son territoire, c'est-à-dire en prenant notamment en compte la capacité de ces équipements publics et techniques, mais aussi en limitant le gaspillage des terres agricoles.*

## 2.2.2 CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

### Evolution du statut d'occupation des résidences principales



Les résidences principales sont majoritairement occupées par leur propriétaire : 88,1% en 2017. Ce développement s'est fait au détriment des autres modes d'occupation : le locatif privé se signale par une relative faiblesse avec près de 9,6% des résidences principales et locatif public par son absence (deux logements recensés en 2017).

Ainsi, le parc de résidences principales s'adresse en priorité aux ménages familiaux disposant de ressources assez confortables, voire d'un apport financier tiré d'une première acquisition, leur permettant d'accéder à l'offre disponible sur la commune.

Le parc du logement de la commune de Turny est composé de grands logements : 83% des logements sont des 4 pièces et plus. Ce nombre est en augmentation depuis 1999. Le nombre de logements de taille intermédiaire de type T2 et T3 est également bien représenté, mais en baisse.

A noter, le paradoxe entre l'augmentation de la taille des logements et la diminution de la taille des ménages, ce qui s'explique en partie par l'évolution de la structure familiale, familles recomposées et phénomène de décohabitation, mais aussi par une recherche et un besoin de confort.